



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24/06/2026

DELIBERATION N°2026_070

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 24

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Aurélie PATOUX_ Fabrice GILSON_ Valérie MADALA_ Annie HYVERT_ Philippe CHASSOT_ Marie-Agnès QUINTERO_ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN_ François DRICOURT_ Alexandre DESCOMBES_ Sarah BERNDT_ François VECKRINGER_ Elena BRAJEUX-GELI_ Hugo SERVANT

Pouvoirs :

Corinne ANSELMETTI donne pouvoir à Marie-Agnès QUINTERO
Nathalie CORVAÏA donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN
Frédéric MEGEVAND donne pouvoir à Christian DUTOIT
Frédéric PEREZ donne pouvoir à Alexandre DESCOMBES
Danielle THÉVENOZ donne pouvoir à Philippe CHASSOT
William PICOUX donne pouvoir à Elena BRAJEUX-GELI
Dalilha ROCHON donne pouvoir à Monique MÜHLEMANN

Excusés : Corinne ANSELMETTI _ Nathalie CORVAÏA _ Frédéric MEGEVAND _ Frédéric PEREZ
Danielle THÉVENOZ Chantal CHAPPUIS_ Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS



DELIBERATION N°2026_070 : Convention de répartition des frais d'un dispositif de sécurité (ANNEXE 3)

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

Le dimanche 19 juillet 2026, notre territoire recevra la 15^e étape de la 113^e édition du Tour de France. Après avoir traversé Chevrier, Vulbens, Valleiry, Chênex, Viry, Feigères, Présilly, Beaumont, Neydens et Archamps, les coureurs entreront à Collonges-sous-Salève avant de grimper au Col de la Croisette.

Compte tenu de la notoriété de ce défi sportif et du nombre de supporters attendus, il convient de mettre en œuvre un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) conjointement avec les communes d'Archamps et de la Muraz en ayant recours à la croix rouge française pour la mise à disposition d'intervenants secouristes. Une convention de répartition des frais doit être conclue entre les trois communes.

Les DPS pour la commune de Collonges-sous-Salève seront localisés :

- **au parking du Coin** dont le coût pour la commune s'élève à 840 € HT,
- **au Col de la Croisette** pour un coût de 666.66 € HT. Le coût initial s'élevant à 2 000 € HT, chaque commune prend en charge 1/3 des dépenses pour le DPS du Col de la Croisette.

L'encadrement du dispositif sera assuré par un intervenant secouriste dont le coût s'élève à 450 € HT. Chaque commune prend en charge 1/3 des dépenses soit 150 € HT.

Le coût total de prise en charge du Dispositif Prévisionnel de Secours pour la commune de Collonges-sous-Salève s'élève à 1 656.66 € HT.

La commune de La Muraz est désignée *commune coordinatrice* et adressera aux autres communes :

- Un appel de fonds prévisionnel avant le 15 juillet 2026 ;
- Un état définitif des dépenses avant le 30 juillet 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de répartition des frais d'un dispositif de sécurité, avec les communes d'Archamps et de la Muraz, jointe à la présente délibération, et à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
24	00	00

- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de répartition des frais d'un dispositif de sécurité, avec les communes d'Archamps et de la Muraz, jointe à la présente délibération, et à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget**

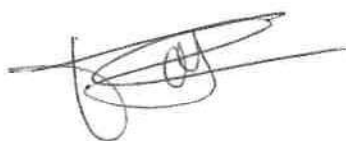


Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Aurélie PATOUX



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

